

**MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LES
RUISSEAUX DU CORMET DE ROSELEND
A BEAUFORT SUR DORON**

ENQUÊTE PUBLIQUE

N° EP 22000070-38

CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

INTITULE DE L'ENQUETE

**DDAE-DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LES RUISSEAUX DU CORMET DE ROSELEND
BEAUFORT SUR DORON**

SOMMAIRE

1.GENERALITES

1.1. RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUETE

1.2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2. CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET

3.CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE DOSSIER PRESENTE A L'ENQUETE

4. CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES REPNSES DE MAITRE D'OUVRAGE SUR LES OBSERVATIONS RECUES LORS DE L'ENQUETE

5. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. GENERALITES

1.1 Rappel de l'objet de l'enquête publique.

Création d'une microcentrale hydroélectrique sur le site du Cormet de Roselend sur un terrain privé.

Il n'est pas prévu de retenue d'eau.

Production : 2,25 GWh/an

1.2 Déroulement de l'enquête.

1.2.1 Arrêté d'ouverture d'enquête.

L'arrêté d'ouverture d'enquête a été pris par la préfecture de la Savoie en date du 15 juin 2022.

1.2.2 Nombre et date et lieu des permanences

Il a été fixé 3 permanences en mairie de Beaufort, aux dates et heures suivantes.

11 juillet de 14H à 17H

27 juillet de 9H à 12H

12 aout de 14H à 17H

1.2.3 Réunions avant le début de l'enquête :

Visite du site le 29 juin par le commissaire enquêteur, visite guidée par le pétitionnaire Mr Juglaret. Voir rapport de cette visite en annexe.

Il n'y a pas eu de réunion avant l'enquête avec ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT, maitre d'ouvrage dans ce projet.

2. CONSIDERATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET.

Compte tenu du changement climatique que nous vivons, les moyens de production d'énergie peu polluants doivent être recherchés et mis en œuvre après les études nécessaires.

Tout investissement cause des modifications environnementales positives ou négatives. Dans la plupart des cas, elles sont hélas négatives. Un projet « écologique » doit avoir ses conséquences négatives compensées à court terme par les réductions de pollution

qu'il engendre. C'est le cas de cette microcentrale qui compensera très rapidement par l'énergie propre qu'elle produira la pollution liée à sa création.

3. CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE DOSSIER PRESENTE A L'ENQUETE.

Le dossier mis à l'enquête est très technique, il est le fruit d'un travail important des spécialistes qui l'ont réalisé. La complexité et la variété des sujets abordés ont suscité des questions et des remarques sur son contenu. Les réponses ont été apportées, la crédibilité de ce dossier n'est pas en cause.

4. CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES OBSERVATIONS RECUES LORS DE L'ENQUETE.

Les réponses du maître d'ouvrage aux observations reçues lors de l'enquête sont complètes, de la même teneur que le contenu du dossier initial, c'est-à-dire, très techniques et nécessitent dans certains cas une lecture très attentive.

5. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Seules deux remarques sont formulées suite aux observations N°1 et 2 de France Nature Environnement.

VEREL-PRAGONDRAN LE 19 SEPTEMBRE 2022

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

JEAN-PIERRE COENDOZ

